

Annexe n°1 : Programme prévisionnel

Ce programme est indiqué ici à titre indicatif. Il demeure susceptible d'évoluer au regard des propositions du prestataires et des attentes des participants.

Handi'Talents représente un programme multimodal combinant :

- 3 modules de formation, information et coaching collectif ;
- des ateliers de partage d'expérience (codéveloppement) ;
- des séances de coaching individuel ;
- du mentorat (post-programme).

Les temps collectifs (modules de formation, information et coaching collectif) se feront en présentiel, en un lieu situé en ile de de France qui sera précisé ultérieurement, tandis que les temps individuels (codéveloppement, coaching collectif, mentorat) pourront, sur demande, se faire en distanciel.

Des groupes de travail seront organisés en parallèle avec les employeurs des participants afin d'envisager quels pourraient être les parcours des agents en situation de handicap participants.

I. Modules collectifs : formation, information, coaching (3 modules de 2 jours)

Ces temps collectifs, ayant pour finalité d'accompagner des agents publics en situation de handicap dans l'affirmation, le développement et l'expression de leurs qualités professionnelles, seront composés de coaching collectif, de l'information sur les mobilités et les carrières dans la fonction publique ainsi que de rencontres inspirantes.

Module 1 : Se connaître (12 heures)

- Introduction (30 mn)
- Cadre et objectifs du programme (30 mn)
- Grand témoin/Rôle modèle n°1 (2h)
- Travail sur l'image de soi et sur les forces individuelles (6h)
- Travail sur les finalités individuelles et définition d'un plan d'actions (3h)

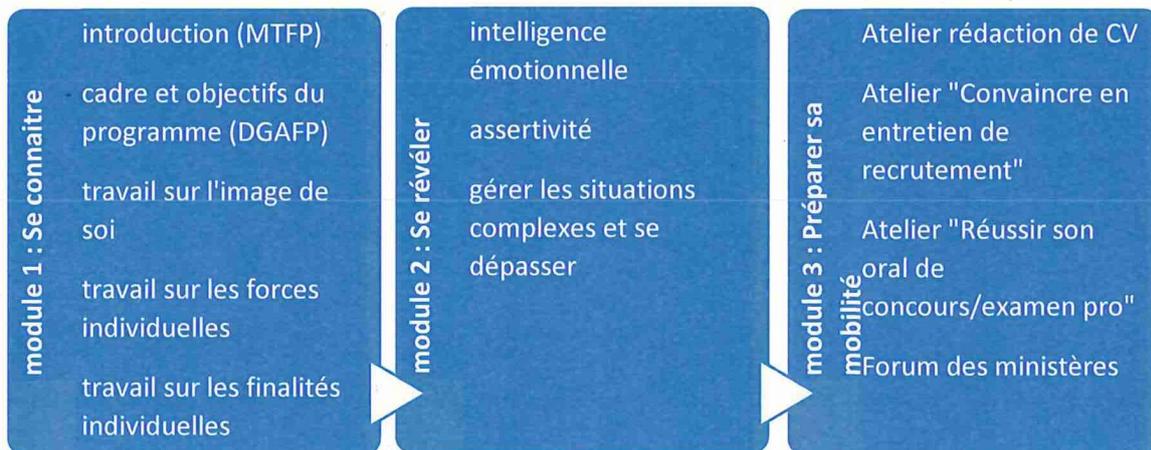
• Module 2 : Se révéler (12 heures)

- Grand témoin/Rôle modèle n°2 : femmes ou hommes monde administratif, associatif ou sportif (2H)
- Développer son intelligence émotionnelle (3h)
- Développer son assertivité (3h)
- Gérer les situations complexes et se dépasser (3h)

• Module 3 : Préparer sa mobilité (12 heures)

- Atelier *facultatif* rédaction de CV (2h)
- Atelier *facultatif* "Convaincre en entretien de recrutement" (2h)
- Atelier *facultatif* "Réussir son oral de concours/examen pro" (2h)

- Forum des administrations (4h) : intervention d'administrations des 3 versants (départements ministériels, établissements publics de santé, collectivités territoriales) pour présenter leur organisation, leurs missions et leur politique handicap
- Grand témoin/Rôle modèle n°3 (1h30)
- Conclusion du programme (30 mn)



II. Séances de partage d'expérience (codéveloppement)



Animation par la DITP

7 groupes de 8 à 9 personnes, animés par un animateur de la DITP. 60 sessions à programmer (8 à 9 sessions par groupe). La répartition des agents dans les groupes pourra être faite à partir de problématiques à résoudre. A titre d'exemple, des groupes pourraient se consacrer aux problématiques de management, d'autres à ceux des examens professionnels, etc

III. Le coaching individuel

Coachs sélectionnés via marché public.

Chaque agent se verrait proposer entre 6 et 12 sessions de coaching.

IV. Le mentorat

Viviers de mentors : 60 agents de la fonction publique

Mise en relation : DGAFP

Durée du mentorat : entre 6 et 9 mois

Selon des modalités librement définies par le mentor et le/la mentor

**Annexe n°2 : Formulaires à joindre au dossier de candidature sur la plateforme
« démarches simplifiées »**



**MINISTÈRE
DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DE LA SIMPLIFICATION
ET DE LA TRANSFORMATION
DE L'ACTION PUBLIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'administration et
de la fonction publique**

**Formulaire n°1 à remplir par le service des ressources humaines en lien avec le référent
handicap et/ou le conseiller mobilité carrière
(à télécharger à l'appui du dossier de candidature sur la plateforme « démarches
simplifiées »)**

A RENSEIGNER PAR LE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES :

Je soussigné.e :

NOM :

Prénom :

Ministère/collectivité /établissement :

Fonction :

Téléphone :

Email :

atteste que :

CANDIDAT / CANDIDATE

Civilité : Madame Monsieur

NOM:

Prénom :

Statut : Fonctionnaire Contractuel (et ouvrier de l'Etat)

Catégorie : A B C

Corps (si fonctionnaire) :

Grade (si fonctionnaire) :

AFFECTATION

Affecté dans le service ci-après désigné :

Nom du service :

- Relève bien de l'une des catégories mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L.5212-13 du code du travail³ ;
- Est un agent ou une agente de catégorie A, B et C, à l'exclusion des cadres supérieurs ;
- Dispose d'une ancienneté de quatre ans de services publics à la date du 1^{er} janvier 2025.

OFFRE DE SERVICE DE L'EMPLOYEUR

Une offre de service d'accompagnement des parcours des agents est-elle déjà proposée aux agents en situation de handicap de votre structure ?

Le cas échéant, préciser les dispositifs existants.

.....

.....

.....

.....

Fait à :

le :/..... /

Signature :

³ Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (BOETH) sont :

- Les travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées mentionnée à l'[article L. 146-9 du code de l'action sociale et des familles et détenteurs de la qualité de travailleur handicapé \(RQTH\)](#)
- Les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 % **et titulaires d'une rente** attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire
- **Les titulaires d'une pension d'invalidité** attribuée au titre du régime général de sécurité sociale, de tout autre régime de protection sociale obligatoire ou au titre des dispositions régissant les agents publics, à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain
- **Les agents recrutés sur des emplois réservés** au titre de militaires et anciens militaires (L.214-5, L.214-6 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre), uniquement s'ils ont été recrutés avant le 1er janvier 2020. Toutes les autres catégories d'emplois réservés, quelle que soit la date de recrutement, mentionnés à l'article L. 241-2 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, et aux articles L.241-3 et L. 241-4 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre
- Les titulaires de la carte d'invalidité définie à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles. **La carte mobilité inclusion** regroupe la carte invalidité, la carte de priorité et la carte de stationnement. Seule la carte mobilité inclusion "Invalidité" est valable
- Les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)
- **Les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité** attribuée dans les conditions définies par la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service
- Les agents qui bénéficient d'une allocation temporaire d'invalidité (ATI)
- Les agents qui ont été reclassés ou se trouvant en **période de préparation au reclassement (PPR)**.



Formulaire n°2 à remplir par les supérieurs hiérarchiques
(à télécharger à l'appui du dossier de candidature sur la plateforme « démarches simplifiées »)

A RENSEIGNER PAR LES SUPERIEURS HIERARCHIQUES :

Appréciation globale et observations éventuelles sur la candidature de l'agent au programme d'accompagnement « Handi'Talents » :

AVIS du N+1 SUR LA CANDIDATURE de L'AGENT

Avis sur le projet professionnel (obligatoire)

.....
.....
.....

Avis sur la motivation du candidat (obligatoire)

.....
.....
.....

Avis sur le bénéficiaire attendu du programme (obligatoire)

.....
.....
.....

Avis général (facultatif)

.....
.....
.....

AVIS du N+2 SUR LA CANDIDATURE de L'AGENT

Avis sur le projet professionnel (obligatoire)

.....
.....
.....

Avis sur la motivation du candidat (obligatoire)

.....
.....
.....

Avis sur le bénéficiaire attendu du programme (obligatoire)

.....
.....
.....

Avis général (facultatif)

.....
.....
.....

ENGAGEMENT DE L'EMPLOYEUR (N+1 ou N+2)

En tant qu'employeur, je m'engage à accorder à mon agent l'opportunité de suivre cette formation.

Fait à :

le :/..... /

Signature :